POLITIQUE, LITTERATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LEGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au hmeau, place du Mirché-Noir, et chez MM. GAULTEER, JAVACO, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Déparreges, a caris, à l'Omec de l'uniente Depar-tementale et Etrangère, L'Affire-Bullira et C¹, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Dé-parlements, rue du Bac, 23.

Care de Saumur (Service d'hiver, il novembre.) Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures »» minut. soir, Omnibus, Express. 35 50 matin, Poste. Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers. 1 beare 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris. 9 beares 50 minut. matin , Express. 11 - 49 - - Oranibus, 5 - 11 - soir, Omnibus, Omnibus. 7 9/11+11 9/52/1 -

Départs de Saumur pour Tours 3 houses 02 minut, matin, Omnib.-Miste.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumar , 18 f. w Poste, 24 f. w Six raois, 10 + 10 10 11 h of 4 13 ... Trois mois, 1 - 2 5 25 11 + 1107 50 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indi-cation de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le Constitutionnel :

Notre correspondant de Turin nous met en garde aujourd'hui contre les bruits de crise ministérielle qui ont circulé ces jours derniers ; il les considère comme de pures manœuvres dont on se lassera bientôt. Il nons signale en même temps un incident politique qui a son importance : le divorce de M. Rattazzi et de l'extrême gauche est un fait accompli; M. Crispi et ses amis, qui avaient voté l'ordre du jour en faveur du ministère sur les interpellations de M. Gallenga, ont voté con tre le cabinet sur le budget provisoire. Cette rup-ture, fermement acceptée par M. Rattazzi, lui a rallié à droite une quarantaine de voix en échange des vingt qu'il perdait ; de sorte que la majorité est plus compacte aujourd'hui et plus homogène qu'elle ne l'était il y a huit jours. On avait dit que M. le général de La Marmora

élait arrivé à Turin; le fait n'était pas exact, l'ho-

norable général n'a pas quitté Naples.

Nous avons déjà signalé le passage de la récente allocution prononcée par le Saint-Père au sujet du pouvoir temporel. D'après des correspondances de Rôme, adressées à quelques journaux, le Saint-Père aurait annoncé, en effet, dans le cours de cette allocution, qu'il avait reçu d'un ecclé-siastique de Milan une lettre qui suppliait Sa Sainteté de bieu se garder de faire un dogme de foi de la domination temporelle du Saint-Siège; il paraît que cette communication a produit sur le Pape une assez vive impression, puisqu'il a cru devoir y répondre publiquement, en disant « que les Papes ont toujours défendu leur pou- voir temporel, parce qu'ils l'ont cru nécessaire
 à l'indépendance et à la liberté du chef de l'Eglise, mais qu'ils n'ont jamais pensé en faire un dogme de foi. » Sa Sainteté a conclu que « ce pouvoir , dans la situation actuelle de la société » en Europe, est indispensable. »

La Gazette officielle de Turin publie le décret

royal qui susionne l'armée méridionale avec l'armée régulière. L'article premier porte que le corps des volontaires italieus est dissous. Les autres articles portent des dispostions spéciales pour l'incorporation des officiers volontaires dans l'armée régulière.

Le rapport qui précède le décret fait ressortir la nécessité d'écarter un dualisme dangereux dans les forces nationales. Le gouvernement déclare que les éventualités de fusions pareilles restent absolument écartées pour l'avenir. Il n'entend pas se priver en temps de guerre du con-cours des volontaires, mais les corps formés par eux seront dissous après la guerre.

Le bruit que M. Mancini doit sortir du ministère se maintient.

Au moment de mettre sons presse, lisons-nous dans l'Halie, du 29, la nouvelle nous parvient que M. le général Durando aurait enfin accepté le portefeuille des affaires étrangères; on nous assure même que le décret serait déjà signé.

Le journal les Nationalités aunonce de son côlé que le ministère sera complété dans le courant de la semaine prochaine et que tout autre bruit est denué de fondement.

On mande de Naples que les nouvelles des provinces relatives aux derniers évènements constatent que les brigands sont presque tous étrangers: tontefois le brigandage a repris beauconp d'extension. Les provinces qui en souffrent le plus maintenant sont la Capitanate et la Basilicate. La bande Crocco près le Guaragnone, erre entre Gravina et Altamura. Les populations demandent que le brigandage soit détruit à tout prix.

Les généraux Doda et della Chiesa ont été mis en disponibilité. Cette mesure est attribuée au peu de succès de ces généraux contre les ban-

Des souscriptions sont ouvertes et l'on fait de grands préparatils pour la fête de réception de Garibaldi. Les étudiants ont forme une légion pour se présenter au général. - Havas.

Les journaux de New-York admirent la retraite de l'armée confédérée du Potomac. Elle échappe en toute sureté. L'aile droite et l'aile gauche ont emporté tous les canons des confédérés. Ils s'arrêteront à Rippa pour faire face à l'ennemi. Les confédérés ont évacué New-Madrid que les fédéraux ont occupé. Beauregard a été nommé commandant en chef de l'armée confédérée. Manassas a été évacué par son ordre.

La commission mavitime du congrès propose la construction de bâtiments cuirassés. Le général Banks a occupé Winchester. Onto las nostoq

New York, 16. — Aucun nouveau combat n'a été livré, Le général Mac-Clellan a adressé une proclamation à l'armée fédérale du Potomac, lui disant que le moment de l'action est arrivé, et faisant appel au patriotisme des troupes pour

dompter l'énerg e de l'ennemi. La bravoure montrée par lui exige d'héroïques efforts; car il est avéré que les confédérés, avant d'évaçuer Manassas, avaient pu concentrer sur ce point 140,000 hommes dans l'espace de vingtquatre heures. - Havas.

Un télégramme d'Athènes, du 22 (voie de Vienne), annonce que l'armistice de Nauplie a été prolongé de 48 heures. Le général Hahn s'est rendu dans cette place avec des instructions. Le roi aurait signé une amnistie.

D'un autre côté nous avons, par Constantinople, des nouvelles du Pirée annoncant la reddition de Nauplie , l'amnistié pour la garnison, à l'exception de 12 officiers qui ont pris la fuite.

D'après les mêmes nouvelles, la Grèce serait pacifiée et de très-nombreuses arrestations ont été opérées à Athènes. - Havas.

Les lettres de Saïgon, du 28 janvier, annoncent que depuis la prise de Bien-Hoa, la situation du pays s'est améliorée d'une manière sensible. L'armée annamite s'est retirée à environ 90 kilomètres de cette province, sur la route de Hué. Elle a établi un camp retranché protégé par des ou-

GOVELLEVER B

L'ONCLE BENOIT.

(Suite.) week on sally h

La journée s'était écoulée péniblement pour le directour de l'usine, depuis le départ des voitures jusqu'à la visite de mademoiselle Morineau. Les confidences de celle-ci devaient produire un effet salutaire sur le vieillard qui , le cœur affligé par le vide fait dans la maison, était meux disposé à s'attendrir. Très-souvent le recteur s'était entretenn avec lui de cet ami d'enfance dont la montre, conservée si précieusement jusque-là, venait d'être acr fiee pour aider une famille dans le malheur.

- Un ami d'enfance! disait l'oncle Benoît : je sais tout ce qu'il y avait d'affection pour lui dans ce souvenir, et de quelle tristesse il a du se sentir atteint en prenant sa générouse resolution. Un ami d'enfance ! Où sont les miens? Disparus, et depuis longtemps. Je crois encore entrevoir, au milieu d'eux, une enfant malingre et pàle, ma sœur, qui devait mourir suivant l'arrêt du docteur, et pour laquelle ma nière me conduisit plus d'une fois en pelerinage à des autels vénerés. Avec quelle ardeur et quelle confiance je priais, en voyant pleurer notre mère ; et comme après la guérison de notre chève malade, je ne doutais pas un instant d'avoir puissamment contribué par mes supplications et mes larmes au rétablissement de celle que j'aimais! Heureux temps! C'était l'âge où nous trouvions un si vif plaisir à porter sur nos épaules, dans les processions, l'image d'un ange ou d'un saint. Ma sœur était toujours là avec son voile blanc et sa couronne d'églautines. Par le sœur! elle me souriait de loin sans prévoir qu'un jour viendrait où son fils se-rait cha-se de ma maison, pour avoir voulu se conformer à la morale des devoir, qu'on nous enseignait alors au catéchisme !... La morale des dévoirs ! c'est elle qui donne à ce bon prêtre son heroïque charite .. Moi , je ne connais plus maintenant que la morale des intérêts, et je sens tous les jours que mon cœur se retrécit et se des-

L'oncle Benoît o vrit sa fenêtre, et jeta les yeux sur le tertre où Rosine avait coutume d'aller s'asseoir avec ses enlants.

- Per onne! reprit-il; me voilà seul a ec mes domestiques dans cette habitation si vaste!

- Que font ils là bas, ce soir ? Je doute qu'ils soient plus affligés que je ne le suis en ce moment. Dans le cas où quelques jours de gene et d'incertitude ne suffiraient pas pour me les ramener plus -ounis, je -aurai les secourir à leur in u, et cepeudant ils doutent de me i ; ils m'accusent peut-être. Pourquoi ce jeune homme a t-il refu-é d'obéir ? Cront-it que je n'at pas en mor-même à me faire. violence pour conserver intacte mon autorité? Oh! l'a :-

torité, le respect qui lui est du entre aussi bien dans la morale des devoirs que dans celle des intérêts, et l'on ne saurait l'entourer d'un trop grand prestige. Il ne faut pas que l'homme chargé du commandement soit supposé capable d'erreur. Fasse ma bonne étoile que le neveu Rupert comprenne mieux cette vérité que ne l'a fait son cousin. Ce Rupert, il n'est pas comme flilaire l'enfant de ma sour, et je ne sais quelle défiance me tient en garde contre lui... Qu'est-il? Pourvu qu'il ne ressemble pas à son père, cet homme avide et ruse, avec lequel j'ai du rompre toute relation ! Attendons ; je veux l'étudier à son début pour éviter plus tard un nouveau mécompte.

V. LE NEVEU ROPERT.

Tous les journaux de Paris l'ont raconté.

Dans les derniers mois de l'ennee 1856, le troisième commis d'un magasin de nouveaute, M. Rupert, au moment où il f isait miroiter une moire antique sous les yeux d'une marquise, reçut une lettre cachetée de noir, et portant le timbre d'une ville de Bretagne. Le jeune homme parut surpris; il fit signe au quatrième commis de venir le remplacer auprès de la grande dame, et tandis qu'il lisait dans un coin , son visage , ordinairement un pen trop vermeil, changea plusieurs fois de couleur. Une demoiselle de comptoir qui s'intéressait à M. Rupert l'épiait avec une curio ite bien excusable, lorsque tout à coup, à sa grande stupé action, elle le vit frapper

vrages de fortifications passagères. La position qu'occupent les troupes annamites est purement défensive.

Le contre-amiral Protet est arrivé de Chine le 27; il devait repartir dans les premiers jours de février et emmener deux compagnies d'infanterie, ainsi qu'une demi-batterie d'obusiers destinés à concourir à la défense de Shanghaï menacé par les rebelles. Il devait emmener aussi dans le même but, tous les bâtiments de la flotifle disponibles. — Havas.

FAITS DIVERS.

Les négociations avec la France, dit une dépêche de Berlin, au sujet du traité de commerce sont terminées. Les plénipotentiaires français et prussiens ont arrêté le 29 mars le tarif des droits d'entrée, le traité de navigation, la convention relatives aux mesures douanières pour le fransit international sur les chemins de fer, et enfin la convention destinée à protéger réciproquement les droits litteraires dans les deux pays.

Le traité sera définitivement signé, lorsqu'il aura reçu l'adhésion des Etats du Zollverein. Ceux-ci doivent recevoir incessamment une communication détaillée à ce sujet. — Havas.

- Le Moniteur contient un très-long rapport à l'Empereur, par S. Exc. le ministre président du conseil d'Etat, concernant le comple-rendu des travaux accomplis par le conseil d'Etat depuis sa réorganisation jusq'uà la fin de l'année 1862.
- S. A. I. M^{me} la princesse Marie-Clotilde Napoléon est entrée dans le cinquième mois de sa grossesse.
- S. Exc. le cardinal archevêque de Paris a fait, exposer dans son palais archiépiscopal de la rue de Grenelle-Saint-Germain, le splendide reliquaire commandé par la cathédrale de Paris pour recevoir les clous et le bois de la sainte Croix, rapportés par saint Louis de Palestine en 1254. Ce reliquaire, véritable chef-d'œuvre de l'orfèvrerie moderne, va partir dans quelques jours pour l'Exposition universelle de Londres.
- L'un des objets les plus curieux que l'Espagne destine à l'exposition de Londres, est une main mécanique, œuvre d'un artiste andalouse qui s'ouvre ou se ferme à volonté par le mouvement que lui imprime le bras. Elle saisit et retient jusqu'aux objets les plus petits; elle écrit et exécute aussi bien qu'une main naturelle pourrait le faire par l'impulsion des muscles et des nerfs. Son inventeur a démontré le perfectionnement de son appareil, en présence du ministre de fomento et des employés de son ministère. Il a d'abord noué le poignet et après avoir adapté la main artificielle au moignon, il s'en est servi comme de sa main naturelle, et a ramassé 2 réaux sur la table à la grande surprise de toutes les personnes présentes.

- On lit dans le Times :

Nous sommes heureux d'annoncer que la cruelle attaque de goutte dont souffrait lord Palmerston, a presque entièrement cédé au traitement médical, et le noble vicomte a pu hier se rendre en brougham de Cambridge-house à sa résidence officielle où il a eu une conférence avec plusieurs de ses collègues. Il s'est occupé du Code

révisé d'éducation annoncé hier à la Chambre. Ses traits indiquent qu'il a cruellemeut souffert. Le noble lord est âgé de 78 ans.

— Deux cents personnes sont, dit-on, en instance auprès du garde des-sceaux pour changer de nom, et chaque matin de nouvelles suppliques parviennent à la chancellerie. Tous ces infortunés ont le malheur de s'appeler Dumollard, ce qui est, paraît-il, un nom très-répandu dans le midi de la France. Les uns demandent à signer désormais Dumol, les autres Dulard, ce ne sera ni très aristocratique, ni très-gracieux, mais tout le monde ne peut pas s'appeler Châteaubriand ou Montmorency.

- Le Journal d'Ille-et-Vilaine nous apporte quelques détails sur l'écroulement de l'église

Sainte Croix à Quimperlé :

a Depuis vendredi. 21 courant, écrit on à cette feuille, toute notre ville est sous une impression qu'il est difficile de décrire. Notre belle église paroissiale de Sainte-Croix, la seule en France de son style, n'est plus qu'une ruine. Le clocher s'est écroulé vendredi matin, à onze heures trois quarts, en dedans de l'église et a emporté le reste. On déplore deux malheurs; deux personnes ont été tuées: l'une, M. Chesnel, employé à la mairie, a été broyé à son bureau, où il venait de se mettre depuis un instant. Les trois demoiselles Duparc, filles du concierge du tribunal, ont été ensevelies sous les décombres; l'une a été écrasée, les deux autres sont grièvement blessées.

sée, les deux autres sont grièvement blessées.

» Le préfet, l'évêque, l'ingénieur en chef du département se sont rendus le lendemain samedi, à dix heures du matin, sur le lieu du sinistre. On a fait évacuer immédiatement les maisons qui entourent et avoisinent l'église. Rien de plus

triste que ce sauve-qui peut général.

Le 23, les ingénieurs du chemin de fer ont fait miner au dedans. On battait la générale pour inviter à quitter les maisons. Il y a eu plusieurs coups de mine; mais comme il y a une trop grande agglomération de maisons, on agissait avec prudence à cause des éboulements. Les coups n'ont pas été assez forts pour amener aucun résultat. On va essayer la démolition; ce se sera difficile et périlleux. On redonte de nouveaux malheurs. Samedi ont été enterrées les denx victimes de l'évènement. Toute la ville assistait à ce triste convoi

» On ne peut que remercier la Providence, car, si l'évènement était arrivé un dimanche, plusieurs centaines de personnes n'existeraient plus. On officiait toujours dans l'église, le dimanche, malgré les réparations. Trois heures plus tôt, mon père et moi étions sous les décombres, puisque la place que nous occupions le matin à la sacristie, qui servait d'église pendant la semaine, en a été couverte. On venait de réfermer les portes de l'Eglise dans la crainte de l'évènement; le dernier ouvrier en était sorti; mais, un quart d'heure auparavant plus de quarante personnes s'y trouvaient. Je ne puis exprimer ce que nous éprouvons.

» Tout n'est pas encore fini, car ce qui reste à

abattre est considérable.

» Cette perte, inappréciable pour les arts, doit être évaluée à plus d'un million. Il y avait un an que l'on travaillait à cette église. » CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Une expérience d'éclairage au gaz photogénia eu lieu le 27 et le 28 mars, chez M. Milon, libraire.

Dans le même laps de temps et avec le même bec, on a brûlé 731 litres de gaz ordinaire contre 332 litres de gaz photogénié.

Ce soir, de 8 à 10 heures, une nouvelle expérience publique aura lieu au café Guibert, ru d'Orléans.

La dernière affaire de la session des assises de la Loire-Inférieure a été marquée par un incident grave qui a motivé de la part du ministère public des conclusions tendant au renvoi. Ces conclusions ont été appuyées par la défense.

Pierre Fessier est accusé d'avoir, le 5 janvier 1862, commis volontairement et avec préméditation sur la personne de Jean Lhermine, une tentative d'homicide manifestée par un commencement d'exécution qui n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

D'après l'accusation, Fessier serait entré chez un sieur Guiéneuf où Lhermine se trouvait avec la femme Fessier. Il était six heures du matin. En posant le pied sur le seuil de la porte, l'accuse qui était armé d'un fusil coucha Lhermine en joue. Comme ce dernier s'écriait : « Ne me tue pas! » le coup partait, et quinze grains de plomb le blessaient grièvement.

Lhermine, remis de sa blessure, maintient que Fessier a voulu le tuer, qu'il lui en voulait, parce qu'il pensait que c'était lui qui avait révélé à sa femme des relations qu'il avait eues avec une fille Hamon, dont la réputation sous le rapport des mœurs est fort suspecte.

Fessier nie énergiquement toute idée de crime; il maientient que le fusil dont il était armée un jour de dimanche n'était destiné qu'à faire la chasse

aux merles.

Après l'audition des témoins de l'affaire, vient la femme de l'accusé qui est entendue en vertu du pouvoir discrétionnaire. Elle soutient que son mari avait certainement la volonté de tuer, qu'il lui a déclaré que depuis longtemps il méditait et coup et que si elle l'arrêtait, elle en recevrait autant. Cependant Fessier, ajoute ce témoin, ne devait pas en vouloir à Lhermine. Ce n'est pas lui qui m'a parlé de ses relations avec la fille Hamon; c'est cette dernière elle même qui m'a dit que Fessier était allé chez elle.

Un des MM. du jurés se lève, en disant : M. le président, je trouve profondément immoral qu'une femme vienne ainsi accuser son mari et...

M. le Président, interrompant: Monsieur le juré, vous avez le droit de me prier d'interpeller les témoins, mais vous devez vous absteuir de manifester votre opinion; la cour serait alors obligée de renvoyer l'affaire à une autre session.

Le juré. Je ne veux pas manifester d'opinion mais je vois là un fait immoral, et je demande à la femme Fessier comment il se fait qu'elle ait des rapports avec une fille de mœurs suspectes. Est-ce qu'il y a des relations sociales entr'elles?

M. le Président. Monsieur le juré, le débat ue peut continuer sur ce terrain; je suis contraint de vous rappeler mes observations; la loi doit

être observée par tous.

dans ses mains, tourner sur lui-même; puis, saisi d'une fièvre chorégraphique, exécuter autour d'une pyramide-d'étoffes de fantaisie un pas sauvage et singulièrement audacieux. A ce spectacle inattendu, il y eut un ébahissement général parmi les employés du magasin; et la marquise, épouvantée, s'élauça dans sa voiture qui partit avec la vitesse de l'éclair.

Le premier moment de surprise passé, le doyen des commis et la demoiselle de comptoir demandérent à la fois l'explication immédiate d'un exercice aussi déplacé. Le danseur était hors d'haleine ; cependant , lorsque , par une manœuvre habile , le personnel entier de l'etablissement eut resserré l'espace autour de lui, force de mettre fin à ses entrechats il rit et parla taut qu'on voulut. M. Rupert était extremement communicanf; aussi ne fit-il aucune difficulté pour laisser voir à la ronde le contenu de la lettre qu'il venait de recevoir. Un notaire de la petite ville de X... était chargé de lui annoncer la mort d'un oncle, M. Benott, frappé tout à coup d'une apoplexie foudroyante. Le vieux parent avait fait do commis en nouveautés son légataire universel. La fortune était agreable : plus de vingt mille francs de rente l'et le notaire ajoutait qu'il attenda t l'heritier avec impatience pour remplir les formalités d'u age en pareil cas. Comme avant d'arriver à la ville de X .. le voyageur devait traverser la commune de Penancoat, sur laquelle se trouvait le grand établissement industriel et l'ancienne habitation du défunt, un point était indiqué où M. Richard, employé de M. Benoît et presque son ami, se trouversit avec une voiture pour conduire d'abord à l'usine M. Rupert. Richard était recommande tout spécialement aux honnes grâces de ce dernier. Impossible de rencontrer un serviteur plus loyal, d'un cœur plus chaud, d'un jugement plus sûr, d'une probité plus delicate.

— Fameux! dit le premier commis avec une exclamation, où l'envie a ait ben quelque part. Le second commis répéta aussi : — Fameux! et multiplia les poignées de maius; les autres camarades en firent autant; et la demoiselle de comptoir, par distraction sans doute, soupira et arrêta les yeux sur un cachemire.

— Admirez, dit M. Rupert, en se caressant le menton, combien, en certain cas, un bon souvenir sur papier timbre relève les chances d'un homme dans cette
grande affaire de la vie! Jusqu'à ce jour, le parent en
question n'était, suivant moi, qu'un egoîste, un être
sans cœur, macces-ible à mes defaillances pécuniaires,
un parent incapable de me comprendre et de se prêter
à mes combinaisons domestiques; un parent enfin qu'on
joue à pile ou face après dîner, sans autre enjeu qu'un

petit verre de cognac... Eh bien , au moment où cet honnéte vicillard était ainsi jugé sur les apparences , il s'occupait de l'avenir de votre ami , messieurs ; il vous assurait chez moi des pipes et du curação à perpétuité! Nous avons eté ingrats , convenez-en. Vingt mille francs de rente tenus en réserve pour no-plaisirs! Ah! je vous calomniais , généreux défunt! Vous étiez un oncle de choix , l'idéal du genre!

Comment M. Benoît, que nous avons vu mieux disposé à l'égard d'Hilaire, et qui n'avait dans Rupert qu'une confiance très-limitée, avait-il eté amené à choisir pour legataire universel un homme qui n'avait qu'un mérite hors ligne, celui d'être sans rivaux a l'estaminet? Une autre singularité c'etait le choix que le notaire avait fait de Richard, pour conduire à l'usine l'héritier de l'oncle Benoît. Le commis ne s'etonna de rien que de son bonneur, par l'excellente raison qu'il ne connaissait pas plus la récente disgrâce du vieil ouvrier que les dispositions plus ou moins favorables de M. Benoît pour les différents membres de sa famille. Rupert n'ent donc qu'un souci; hâter ses préparatifs de départ pour la Bretagne.

Le wagon l'emportà jusqu'à Laval; là, il prit la diligence, et pas un de ses compagnons de voyage n'ignora ce qui l'amenait à Penancoat. Le commis en nouveautés avait la langue d'une portière; et comme il savait par

Le juré. Je n'ai plus qu'une dernière question à faire Je demande à cette femme si c'est elle qui fournira la sciure de bois pour étancher le sang quand la tête sera séparée du tronc ?

Un silence terrible suit cette sortie qui a glacé tous les cœurs. Au bout de quelques secondes, une vive agitation se manifeste de toutes parts.

M. le Président. Monsieur le procureur impé-

rial, vous avez la parole.

M. Dubois, procureur impérial : Messieurs, j'ai mal entendu, j'ai mal compris et avant de prendre des conclusions, je prie monsieur le juré de répéter les paroles qu'il vient de prononcer. (lei le juré répète textuellement sa dernière demande.) Messieurs, tout le monde comprendra désormais que ces débats ne penvent continuer : il y a de la part de l'un des jurés une manifestation publique d'une opinion qui met la cour dans l'obligation de renvoyer à une autre session, je le

demande très for mellement.

M. Bridand-Lanjardière, conseil de Fessier : Messieurs, cet incident est triste, il est grave. Il est triste, car l'accusé va subir trois mois de plus de détention préventive; il est triste, car, après l'audition des témoins, l'affaire ayant perdu beau-coup de sa gravité , M. le Président avait informé la défense qu'il poserait la question subsidiaire de coups et blessures ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours. L'incident est grave, car l'accusation portée contre Fessier entraine la peine de mort, et. l'un de MM, les jurés considère, cette peine comme déjà pro-noncé... bien plus, comme exécutée!... Mon devoir me commande de me joindre au ministère public et d'insister pour le renvoi.

La Cour rend, sans désemparer, un arrêt fortement motivé qui renvoie l'affaire à une autre ses-

La foule, vivement exitée contre la femme Fessier, attendait sa sortie; des qu'elle a paru, elle a été entourée et menacée; la gendarmerie a dù intervenir pour la dégager, et les groupes ont été dispersés. - Havas.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIERES NOUVELLES.

Turin, 30 mars. - Il paraît définitivement arrêté que MM. Mancini et Cordova sortent du cabinet. M. Brieschi, secrétaire général (démission-naire) du ministre de l'instruction publique, serait chargé de ce même portefeuille. M. Conforti prendrait la place de M. Cordova.

Suivant l'Italie, le général La Marmora aurait déclaré n'avoir pas besoin de renforts de troupes

pour réprimer le brigandage.

Le général Garibaldi, arrivé à Parme, y a eu une ovation bruyante. Dans son discours au peuple, il dit. Parme, qui déjà m'a sourni de nombreux compagnons, m'en fournira beaucoup plus

Turin, 31 mars. - Le 20 mars, 40 brigands ont été vus, à six milles de distance de la plage de Brindisi, s'acheminant vers la rade, pour favoriser un débarquement qui devait avoir lieu dans cet endroit. Les troupes les poursuivent et la garde nationale surveille la côte.

Londres, 31 mars. — Vera-Cruz, 4. — Le président Juarez a ratifié la convention conclue avec les commissaires alliés à Soledad. Les troupes françaises et espagnoles sont parties pour Tetuacan et Orizaba. Les troupes anglaises vont se rembarquer pour l'Angleterre. Une partie des troupes espagnoles retourne à Cuba. Les renforts français retourneraient sans même débarquer. Des négociations commenceraient le premier avril à Orizaba. On s'attend à une solution pacifique. Des garanties suffisantes pour l'avenir seraient obtenues. Le porteur des dépêches américaines a été assassiné entre Vera-Cruz et Mexico. - Havas,

Sommaire de l'Illustration du 29 mars 1862.

Revue politique de la semaine. — Don Benito parez. — Courrier de Paris. — Mort de M. Fromental Halévy. - M. Auguste Dupont, compositeur de musique. - Arrivée du prince de Galles à Alexandrie. — Porte du bureau arabe à Alger. — Causerie dramatique. — Le Mexique. — Une nuit d'orage (fin). — Steeple-chases de la Marche. - Gazette du palais. - Bulletin bibliogra-

phique. — Courrier de la curiosité.

Gravures: B. Juarez. — Fromental Halévy. —
Arrivée du prince de Galles à Alexandrie. — Auguste Dupont. — Porte du bureau arabe à Alger.

— La place d'Armes de Mexico. — La rue de Roldan et son débarcadère. — Le Trimestre par Cham (23 gravures). — Mosaïque romaine, trouvée à Reims. — Carrelage du château d'Ecouen, attribué à Bernard Palissy. — Rébus.

Nous recommandons à nos lectrices les magasins de nouveantés du Petit-Saint-Thomas*, comme l'établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soieries, confections, ameublements, etc., etc. (Service spécial créé pour la Province.) — Expédition franc de port pour toute la France jusqu'à destination.

Affaire DUMOLLARD. — Un Éditeur de Lyon vient de publier le compte-rendu de l'affaire du fameux DumoHard, surnommé Barbe-bleu, l'assassin des Servantes. On reçoit ce volume franco en adressant six timbres-poste de 20 cen-times à M. C. GONDY fils, rue de Marseille, 3, à

ENCRE INOXYDANTE.

Si la belle couleur, la limpidité et l'inaltérabilité, constituent la bonté d'une encre, celle inventée par M. Pasquier, pharmacien à Saumur, est sans contredit la meilleure.

TAXE DU PAIN du 1" Avril.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes 21 c. 25 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes 18 c. 75 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes . . . 16 c. 25 m. Nota. - Cette taxe ne s'applique qu'à la com-

expérience que les manières évaporées sont de rigneur pour qui veut poser en bon enfant, il ne perdait aucune occasion de mettre le premier venu dans la confidence de sa vie passée, de ses aventures présentes et de ses projets d'avenir. Cette fois surtout, la vanité y trouvait son compte ; aussi ne pouvait-il se lasser de consulter les uns et les autres sur le meilleur emploi à faire des richesses qu'il allait bientôt posséder. Songerait il immédiatement au mariage? Cela demandait réflexion. Mais, dans tous les cas, la petite Palmyre aurait tort de trop compter sur lui. On est bon enfant, d'accord; néanmoins, chacun pour soi en ce monde; et, sous peine de prendre rang parmi les animaux herbivores et destines à la tonte annuelle, le premier droit de l'homme est de subordonner toutes choses à ses interêts

- Il se pourrait donc bien , continua Ropert , que je sacrifia-se l'intéres-ante modiste à une héritière de noble maison, et alors je renoncerais également, quoique avec regret, à ces casquettes variées, à ces chapeaux pittoresques, à ces foulards de couleurs voyantes qui, jusqu'ici, ont exerce sur moi une veritable fascination. Une fois lancé dans l'aristocratie, en avant le digne et le sévère! Tout ce qu'il y a de plus grave et de plus noir en foit de chapeaux et de cravates !

Ce bavardage intariesable écarta si bien pour l'héritier

les ennuis de la route, qu'il témoigna beaucoup de surprise en apprenant du conducteur de la diligence qu'on approchait du village où Richard devait attendre le voyageur. Celui-ci s'élança sor la place, et, suivi de son bagage, entra dans le seul cabaret du lieu, décoré pompeusement du nom d'hôtel. L'homme de confiance n'était pas encore arrivé, ce qui occasionna un accès de colère fort bien simole et des imprécations inimaginables. Le bon enfant s'emporte volontiers à tout propos; et, qu'on soit sa femme, son fils ou son serviteur, on apprend vite ce qu'il en coûte à vivre sous sa dépendance. Celui-ci maudissair done l'ab-ence du vieux Richard. lorsqu'une sorte de berline, tratoée par deux chevaux plus robustes qu'élégants, déboucha d'une route de traverse, et s'avança vers la place du village avec une majestueuse lenteur. Un homme à cheveux blanes et le visage couvert de rides la condui-ait.

- Enfin, s'écria Rupert en poussant une exclamation trop énergique pour la répéter ici, il est heureux que l'on se decide à paraître, après m'avoir fait attendre un gros quart d'heure dans un cabaret de village.

(La vuite au prochain numero'.

mune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circons-cription municipale, d'après les bases particu-lières fournies par leur localité.

VILLE DE SAUMUR.

AN HEAVE TO BE WE.

ETAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 1º au 28 mars 1862.

RE.	NOMS	BO	DEU	FS.	V	CH	ES.	VI	EAU	X.	MO	UT	ONS	١
ORDRE.	des	-	4	s. res.			diocres.	2		maigres médiocres.	4	1	2 2 2	
a	et, 1014	qual.	qual.	gre	qual.	qual.	100	qual.	dual	900	qual.	qual	ere inc	ł
	CHARCUTIERS.			maigres médiocres			med	CC. 1	b	ned)	2° 0	maigres	۱
-	CHARCUTTERS,	1	2.	1 1	1,10	74	1111		64	- 13		CP4	1	1
	BOUCHERS.		0.8	. 1	io	10			55	6 (1) 16 (2)	21			AND PARTY OF
1	V. Godard(1	1)	4	100	35	n	b	12	19	n	13	23	"	i
2	Morisseau.))	8))))	1	39	13	32	. 15	21	35	100	1
3	Touchet (1).	1)	4))))	4	1)	8	21))	9	23	33	I
4	Poisson. (2)	,))	5	- 12	1.1	6	n	19	45	(1)	27	55	1)	Į
5	Groleau. (3)	"	1))	.))	1	.10	1 7	15	Dr.	3	14	(1)	į
6	Lanier.))	m	"))	4	33		15))	8	3	. "	İ
7	Corbineau.	1)	A	3)	1	5))	15	29	13	19	46))	ì
8	Sechet.	1	3	>5	1	2))	12	24	>>	18	27	W	ı
9	Prouteau.	"	2))	1)	1	D	6	12))	6	3	37	į
10	Girard (2).))		/ 33))	3))	4	16))	5	14	>>	Į
11	Pallu.	»)	2	2)	1	2	1)	7	12	10	4	19	1)	B
	i himo		0	343	T.	A	80	1	17	0. 8	048	80	H	Contrato
17	ingo 🗀 'gui		a	73	n	3.8	HO	·W	5	0 9	-	OR	CS	Baseless
80	CHARCOTIERS.				130	10					-	~	L3:	CAMPAGE
	MM.		10	ist		200	PE.	13.	OR S	Z	15	2°		CONTRACTOR
1	Millerand.	1)	n))	(1)	33	m	n	/33	n	5	6	n	Ì
2	Baugé.))	1))))))	n))	n))	1)	n	4	n	I
3	Lecomte.	n))))))	0	n))))	3)	5	6))	Į
4	Milsonneau))))))))))))))	29	30	4	6	>>	ı
5	Touchet.	1 10))	n	1)	n	n	3)	n))	2	4))	ı
6	Quantin.	a m	(1))).	1)	1)	n	1)	- 1)	- 33	1	4	3)	ł
7	Sève jeune.))))	n	n))	7))	>>	n	4	3	n	ì
8	Moreau.	,»	1))	1)))	33	20	2	· >>	n	3	8	"	į
9	Cornilleau.))	m	>>	n	n	n))	1)		3	7	33	۱
10	Marais.	"	3)))	"	>>	1)	"	>>	n	2	3))	ĺ
11	Seve aîne.	10	19	1 11	10	33	1)	10	3)	10	20	13.0	13	۱

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.
(2) Un mouton refusé pour défaut de qualité.
(3) Un veau refusé pour défaut de qualité et deux réfusés pour défaut de poids.

Marcté de Saumar du 29 Mars,

		Hoile de lings 4 . 3 48 -
2º qualité, de 74k.	25 50	Paille hors parrière 71 56
Seigle	13 -	Foin id
Orge	10 25	Luzerne (les 750 k.) 62-
Avoine (entree)		Graine de trefle 48 -
Pèves	14	de luzerne. 50 -
Pois blanes	23 20	de colza 50 -
- rouges	20 -	- de lin 29
Cire janne (50 kil) .	170 -	Amandes en coques
Huile de noix ordin.	32 +	(Vibectolitre)
de chenevis	48	Cassées (50 k) V

COURS DES VINS (1).

Coteaux de Saumur 1861 qualité	240	à	250
1d	125	à	19
Ordin., environs de Saumur, 1861, 11 id.	110	à	
ld. 2º id.	100		
Saint-Leger et environs 1861 1'e id.	105	à	20
Id 2. id.	100	à	20
Le Puy-NDame et environs, 1861, 1re id.	100	à	16
Id. 2. id.	93	å	20
La Vienne 1861.	75	à.	811

BOUGES.

I	Souzay et environ 1861	120	à	128
	Champigny, 1861 11º qualité			
ľ	ld 2º id.	123	à	140
	Varrains, 1861	115	à	120
i i	Bonrgueil, 1861 1re qualité	150	à	
B	ld. 2' id	140	à	
	Restigny 1861	135	à.	n
P)	Chinon , 4861 id.	110	à	120
	ld 2° 10 id. 00	108	a	19
	(i) Prix du commerce. (vion un innumini		8	
	and the first state of the stat			

BOURSE DU 29 MARS

5 p. 6/0 bais e 10 cent. — Ferme à 69 68. 4 1/2 p. 0/0 haisse 20 cent. - Ferme à 97 50.

BOURSE DU 31 MARS.

5 p. 1)/0 hausse 20 cent. - Ferme à 69 85, 4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. - Ferme a 97 15.

P. GODET, propriétaire-gérant.

AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT				Gertalesina		
ANNONCES LEGALES.	t Deposit	0	O.E.	40	B 0 /1	NO.
	Report.		03	10		18 of straining and Report. 4 22 4
La publication légale des actes de	nord Pinguet, au midi				au levant et au couchant 115 126 5 12	de terre, au canton des
société est obligatoire pour l'année	Perrault, au couchant		40	61	Péan. none solutions of *96.9 and	
1862, savoir: man ub zing at ald	Proust.		18	01		
Pour l'arrondissement de Saumur	8° Neuf ares quarante-			091	quatre-vingt-seize cen-oats sup	midi la même, au levant elle i d
dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.	sept centiares de terre.				tiares de terre, au can-	
de Saamar.	au canton des Charbon-				ton de Charotin, joignant	
Etude de M. BODIN, avoué à	nières, joignant au nord	ušm			au nord Girault, au midi ogust sabat	
Saumur.	Girault, au midi Robin,				la grande route, au le-	ares soixante-denx cen-
	au levant Boutin, au		100		vant Pattée, au cou-	diares de terre, au canton
Tribunal civil de première instance	couchant Maitreau.		9	47	chant Douet.	6 des Grandes-Vignes, joi-
de Saumur.	a sept ares vingt.				22° Treize ares quatre-	gnant au nord Journault.
	deux centiares de terre,				vingt-quatre centiares	au midi les représen-
D'un jugement contradictoire,	au même canton, joi-				de terre au canton de manto pa	lants Tessier, au levant
rendu par le Tribunal civil de pre-	gnant au nord Taillan-				Gerbault, joignant augustion	
mière instance de Saumur, le 27	dier, an levant venve		HOL		nord Caille, ar midi continuo	
mars 1862, enregistré.	Prion, an conchant Gou-				Goubirard, an levant un application	3eni — Commune de Forges.
Entre : Mm. Adèle Constance Lavi-	birard. Oliman nod -))	7	22	chemin, au couchant	35" Deux hectares soi-
gne, «pouse de M. Jacques Métivier	10° Neufares soixante-				Proust 45 8	
modeleur - mécanicien , avec lequel	quinze centiares de terre				23" Donze ares quatre-	terre, an canton des Ver-
ene demeure à la Croix-Verle, com-	au canton de la Marche,				vingt-trois centiares de	gens, joignant an nord
mune de Saint-Lambert,	joignant au nord Dela-	HES			terre, au canton de Der-	F33
Et 1º le sieur Métivier, son mari,	vau, au midi Branet,				rière-la Cour. joignant	vau, au levant et au
2° M. Kerneis, syndic de la faillite	au levant Girault, au	HID:			The second secon	consport to make et au
Métivier, sees a la l	conchant Derouetteau.	Hig.	Q	75	au nord et au midi	couchant le même. 2 64
a la la appert:	11° Onze ares quatre-	disa	min	10	conshant Couling	* 4cm - Commune de Montfort.
Que ladite dame Métivier a été sé-			13		couchant Gautier. 12 8	
parée de biens d'avec son mari.	vingt-quatorze centiares	ZolA.			24° Neuf ares soi- unifiedne	centiares i de derre au como de de
Saumur, le 31 mars 1862.	de terre, an canton du				xante onze centiares de mais sum su	
	Clos - de - Brossay, joi-		old .	91. 8	terre, au canton des Pe	gnant au nord Grelle- ab allang
Pour extrait.	gnant au nord Maillé, au	L		15 hr	tits-Bois, joignant au pleast suin	
L'avoué poursuivant, R. BODIN	midi l'article suivant.				nord un chemin, and Million	au devant Chauffeteau Alemania
	au levant Maitreau, au			0.	midi Robin, au levant on aleks	au conchantles héritiers and
HOSPICE CIVIL DE LA VILLE DE DOUÉ.	couchant David.	70	11	94	Jamin, au couchant So-1016	Chevallier
	12° Cinq ares onze		le le constant		rin.	Total de la contenan.
Etude de M. CESBRON, notaire	centiares de terre, au				, 25° Sept ares cin-	ce à vendre : sept hec-
à Doué.	même canton, joignant			: 80	quante ocentiares de de la large qu	tares quatre vingt cinq
VENTE	au nord Toineau, au			E n	derre, au canton de la	ares quatre-vingt-neur
	midi Guitton, au levant			STORY.	Fourche, joignant au	
PAR ADJUDICATION	Beausse, au couchant			- 89	nord un chemin, au el amos	S System of the Street Control of the Land of Land
DEC DIENO IMMELDIDO	Guitfon, 6939 Islands 39		5	11	midi Jamin, an levant les mans	S'adresser, pour prendre connais
DES BIENS IMMEUBLES	13° Quarante-six ares			3	veuve Gautier, au cou- la serames	sance des conditions de la vente,
Ci-après désignés ;	cinquante-neuf centiares			2011	chant Gautier, 1939 50% 197-50	M. CESBRON, notaire à Doné, déposi-
Appartenant à l'hospice de Doué.	de terre, au même can-				26 Dix-sept ares soi	taire du cahier des charges. (164)
appartenant a mospice de Doue.	ton, joignant au nord				xante-onze centiares de	The same of the sa
L'adjudication se fera par le ministère	Beaumont, au midi un		表出是		terre, au même canton,	W W D D D D D D D D D D D D D D D D D D
de M. CESBRON, notaire à Doué, au	chemin, au levant Billy,			390	joignant an nord Mar-	DE SUITE
bureau de l'Hospice, et en présence	au couchant Guitton.	. 4	16		quet, au midi Lucas, au	Une bonne JUMENT, âgée de 12
de MM. les Administrateurs, le	14° Dix ares soixante-		12/103	103 Y	levant Proust, au cou-	ans, propre à la selle pour homme et
dimanche 4 mai 1862, à midi.	un centiares de terre, au			7.1	chant Gautier. » 17 71	pour dame, et à l'attelage.
	canton des Hautes-Va-		9.3		27° Treize ares quatre-	S'adresser à M. Poupon, lieule
1 ent Commune de Douces.	rannes, joignant au nord				vingt-sept centiares de	nant à l'Ecole, rue de la Mairie, 8,
1º Seize ares vingt-huit centiares	Richardin, au midi Re-			CONTROL BO	terre au canton de Maf-	on à l'écurie Raguideau, rue Beau-
de terre, au canton du Pommier, joi-	verdy, au levant Péan,		Transaction Co.		from sinignant on nord	
gnant au nord Fargeau, au midi Vil-	au couchaut Collet.	TAU	0 (fron, joignant au nord-sa simplified	repaire. (165)
liers, au couchant un	45° Civ mor coircute	fibio	0	120 E 15-15	Beausse, au midi Fré-ntolaso M	A LOUER
Characa an large 1 None 1	15° Six ares soixante-				min, au levant Douet,	
veuve Thomas. " 16 28	deux centiares de terre,			da .	au conchant Billy. 13 87	Un bel appartement, composé de
2° Sept ares douze	au canton des Basses-				28° Seize ares neuf	six pièces, caves, grenier. Maison
centiares de terre, au	Varannes, joignant au				centiares de terre, au	de Mme Ve Lechat, rue d'Orléans, 99.
canton des Petites-Mu-	nord Robin, au midi				canton des Pierres-Blan-19 8 7 , 918176	Étude de Me HENRI PLE, commis-
railles, joignant au nord	un chemin, au levant	1 1	b K	EAS	ches Joignant au nord use un sinos	saire priseur à Saumur.
Reviews an midi Cooki	Proust, au couchant		an s	20	Gasté, au midi Richar- mon of form	Lam spb of tomas
Beausse, au midi Goubi-	Touret.	D	6 (52	din, au levant le même, aulq oncomes	Company And Wall Street
rard, au levant Le-	16° Quatre ares cin-			×27	au couchant Girard. » 16 09	La vente des marchandises dépen-
	quante-quatre centiares	Silis			29° Douze ares soi-	dant de la faillite de M. GATELLIER,
	de terre, au même can-				xante-dix centiares de	marchand de comestibles, à Saumur,
	ton, joignant au nord				terre, au canton des Pe-	continue tous les jours, de midi à
	Robin, au midi un che-			010	tits Bois, joignant au la liozal auton	six heures
	min, au levant Proust,			20/0	pord Girault, au midi la	six heures. (109),
joignant au nord Rasin,	au couchant Touret.	7)	4 5	14	grande route, au levant and black at 1	THE REPORT OF THE REAL PROPERTY.
au levant Frémin, au		ndd	0.0		Guyot, au couchant un	A bon marche, olamat
	xante-sept centiares de		No.		chemin. * 12 70	DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMFTE
4" Cinq ares quatre-	terre; au canton des Sa-				30° Dix-huit ares quin-	DE SAUMUR.
	bles-de-la Saulaie , joi-	THE REAL PROPERTY.			ze centiares de terre, au	S'adresser au bureau du journal.
de terre, au canton des	gnant au nord un che-			1000	même canton, joignant	
Chauffeaux, joignant au	min, au midi Maitreau, 🦠			-	au nord la grande route,	AL WEIGHT HE
nord Fremin, au midi	au levant-Guéréchaud,		lg el	11 8	au midi l'article suivant, de ab le some	A des prix très-modérés,
Gautier, au levant Piau,	au conchant Touret.	11	5 6	7 :	un levant Guyot, au is con y sons	UNE GRANDE QUANTITÉ
au couchant Donet. » 5 994	18° Dix ares quarante-				couchant un chemin. 3 3 48 45	DE COTRETS,
5° Dix ares six cen-	cinq centiares de terre,				31° Dix-huit ares soi-	S'adresser, à M. TRAVERSIER, mar-
uares de terre, a la Fon-	au canton de Sous-la-		Self ve	3	kante onze centiares de	chand de bois rue Saint Nint
taine de-Poce, joignant	Haie, joignant au nord		nal fa	1	erre, au même canton,	chand de bois, rue Saint Nicolas,
au nord Dechaume, au	Richard, an levant Gau-			li	oignant au nord la dame	(137) A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
midi Grellepois, an le-	ier, an couchant Douet.	10) 4	5 1	Guyot, au midi Fischer,	AN WHOIN HORSE
vant Moreau, au cou-	19 Dix - neuf ares	2 24 7 1	1.5.5	350	au levant Berge, au manabiens ha	fusite and see D'occasion, stomos cont
chant Grellepois. » 10 06	rente-deux centiares de				couchant un chemin. • 18 71	Trayer many posts a lavel-
6° Treize ares quatre-	erre, situés au canton			(2)	2 ^{ent} . — Commune de Louresse.	UNE TRES-BELLE CALECHE
vingt-sept centiares de	les Fongerons, joignant				* Rochemenir.	Sortie des ateliers d'un des meilleurs
terre, au canton des Dix-	u nord un chemin; au				32° Treize ares trente-	carrossiers de Paris.
	nidi Beausse, au levant					S'adresser au bureau du journal.
Valia an ili m	Péan, au couchant Pa-				deux centiares de terre,	The last is the second of the
an lowest la a	ant.	10) 7		u canton de Derrière	A CÉDER
couchant Gautier. » 13 87	20° Neuf ares de terre;	1	3	200 11/20	es-Caves, joignant au	
To TV:	situés au canton de la			197	nord un chemin, au	MUISON DE RIANC EN CROS
	Posse du Clos, joignant				mui et au iorani mu-	MAISON DE BLANG EN GROS
	u nord un chemin, au			P	oont, au couchant Carré. » 13 32	A ANGERS.
					55° Quinze ares soi-	S'adresser à MM. A. MICHEL GOBARD
	nidi la grande route,	100	H 934	X	cante-quinze centiares	et Labiche, négociants à Angers.
A reporter. 0 65 18	A reporter. 2	41	08	81	A reporter. 4 22 47	Saumur, imp. de P. GODET.
Residence and the second secon		-	130	10000	*	The Part doner.